

RESUME EXECUTIF

Dans le cadre du Programme Africain relatif aux Stocks de Pesticides obsolètes (PASP-Tunisie) le gouvernement tunisien a décidé en collaboration avec la Banque Mondiale l'élimination des pesticides obsolètes sur 205 sites identifiés sur le territoire nationale. Parmi ces sites, on compte le site de Fathallah dans la délégation de Jbel Jloud Gouvernorat de Tunis qui suite aux recommandations de l'EIES du PASP-Tunisie fera l'objet d'un PRR vu que ce site est occupé par une friperie. Cette opération de sauvegarde de ce site nécessite l'adoption et la mise en œuvre de mesures sécuritaires conséquentes pouvant cependant entrainer une réinstallation temporaire de l'occupant du dépôt. Au regard des activités qui vont être menées sur le site de Fathallah (sécurisation des stocks, décontamination des lieux), et en tenant compte des exigences de la Banque Mondiale, les personnes affectées qui seront touchées directement par cette réinstallation seront notamment:

- ✓ les ouvriers travaillants dans la friperie installée dans le dépôt ;
- ✓ Le propriétaire de la friperie

Sept ouvriers en plus de l'occupant lui même seront directement affectés par le projet. En termes d'actifs perdus, les enquêtes sur le terrain ont permis de mettre en évidence :

- ✓ Un manque à gagner pour l'occupant et les ouvriers puisque les activités seront suspendues durant les travaux à mener dans le dépôt ;
- ✓ Un droit d'indemnisation de l'occupant et de ses ouvriers sur la base de la durée nécessaire des travaux d'élimination des pesticides ;
- ✓ Une sécurisation du site après les travaux d'élimination

Par ailleurs, l'entreprise de sauvegarde s'engage à respecter toutes les mesures de sécurité soit à l'intérieur du dépôt ou à sa proximité.

La mise en œuvre du PRR est assurée par l'ANGed. Le suivi évaluation sera sous la responsabilité d'un consultant commis par l'ANGed qui présentera un rapport de suivi évaluation de la mise en œuvre à l'ANGed et à la Banque mondiale

Le budget prévisionnel du PRR est estimé à **7925 dinars tunisiens** pris en charge totalement par l'ANGed soit **2.125** dinars tunisiens pour l'indemnité de l'occupant et ses ouvriers, **3350 dinars tunisiens** pour la sécurisation du site et **2450** dinars pour la mission suivi évaluation.